



Une police d'assurance standard au premier euro, s'appuyant sur des limites de crédit non annulables pendant la période contractuelle !

Une solution d'assurance-crédit innovante comptant parmi les plus performantes du marché, qui associe une couverture au premier euro et des limites de crédit non annulables ! Les limites de crédit sont automatiquement calculées par AIGTrade+ en fonction de l'historique de paiement et en temps réel ou établies par AIG. Il n'est donc pas nécessaire pour les assurés d'analyser le profil risque des acheteurs. Simple d'installation, la plateforme fonctionne par échange de fichiers préformatés.

Caractéristiques

- Destiné aux entreprises vendant des biens et des services dans les pays de l'OCDE et dont le chiffre d'affaires se situe entre 7 et 75 millions d'euros.
- Toutes les limites de crédit sont approuvées par AIG.
- Absence de limite discrétionnaire.
- Accès à la plateforme sans frais supplémentaires.

Avantages

- Toutes les limites de crédit sont non annulables pendant 12 mois... même en période de récession économique !
- La plateforme AIGTrade+ offre les fonctionnalités suivantes :
 - Établissement du profil de risque de tous les acheteurs
 - Alertes automatiques des retards de paiement
 - Production simplifiée des documents relatifs aux déclarations de sinistres.
- Les assurés ont la possibilité d'annuler la police 14 jours après la date d'effet, si le taux de couverture n'atteint pas un minimum de 70%.